

Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir

Déclaration du groupe de la CFDT

La CFDT est favorable aux propositions de l'avis qui visent à s'appuyer sur les atouts des territoires ultramarins, au regard du développement des énergies renouvelables, afin de renforcer leur autonomie énergétique mais aussi leur développement économique et social.

La démarche d'autonomie énergétique en matière de production électrique qui doit passer par le développement des énergies renouvelables constitue un choix de société.

Pour autant, il ne s'agit pas de transposer à l'Outre-mer notre modèle métropolitain encore en vigueur récemment, lorsque l'abondance énergétique accessible à faible coût occultait les questions environnementales. L'enjeu est d'intensifier le développement des énergies renouvelables qui limitent l'impact sur l'environnement, tout en améliorant la qualité de vie de chacun des habitants quelle que soit sa localisation.

Ce choix ne peut se faire sans la création d'un espace d'échange, de concertation et d'orientation collective de la politique énergétique. Au sein de ces structures de concertation, adossées à des comités de pilotage régionaux, doivent être abordées l'organisation du schéma énergétique et l'adaptation des aspects opérationnels de la politique énergétique, tenant compte du déploiement des énergies renouvelables. L'ensemble de ces travaux doit conduire, comme le préconise l'avis sur la stratégie nationale de développement durable, à l'élaboration, en métropole et Outre-mer, de schémas régionaux climat-air-énergie qui intègrent le développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, les différents Plans régionaux des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE), mis en place pour la Guadeloupe ou la Réunion, font la démonstration qu'une nouvelle gouvernance associant tous les acteurs publics ou privés est possible.

Les PRERURE, tout en préservant le principe de la péréquation tarifaire entre les territoires, la réactivité humaine et logistique de l'opérateur historique, la continuité du service et de l'approvisionnement énergétique sur l'ensemble du territoire, permettent le développement des énergies renouvelables. Ils donnent aussi une certaine autonomie énergétique aux foyers, leur permettant de produire une partie de leur énergie tout en contrôlant leur consommation.

La CFDT regrette que le développement des énergies marines n'en soit qu'au niveau de l'expérimentation, malgré l'environnement géographique favorable des territoires ultramarins. C'est pourquoi les efforts de recherche doivent porter tant sur leur développement que sur le stockage de l'énergie. Ce dernier est un facteur déterminant pour une efficacité énergétique des ressources intermittentes.

Souvent considérés comme dépendants de la métropole, les territoires ultramarins ont la capacité, en développant des filières d'énergies renouvelables, de représenter une vitrine de notre savoir-faire technologique, à condition qu'elles soient respectueuses de l'environnement et facteur, localement, de développement économique et social. Il appartient donc à l'État de poursuivre son effort de solidarité nationale à travers la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et le maintien de tarifs d'achat spécifiques.

La CFDT a voté pour l'avis.